



MALLETTE D'ACCUEIL DU C.C.A.S

SOMMAIRE

RÔLE DU CCAS DE ROCHEMAURE	2
ACCES AUX DROITS ET POLYVALENCE.....	4
ACCES AUX DROITS D'INFORMATIONS JURIDIQUES	6
MEDIATION CIVILE ET FAMILIALE.....	8
AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES, SEXISTES, VIOLS, PROSTITUTION... ..	11
LOGEMENT- HEBERGEMENT	14
LOGEMENTS SOCIAUX	18
HEBERGEMENT D'URGENCE.....	19
SANTE	20
SERVICES À LA PERSONNE	22
EMPLOI	23
MOBILITE	25
LES RESSOURCERIES	26
LES ASSOCIATIONS CARITATIVES	26
BUDGET.....	26

RÔLE DU CCAS DE ROCHEMAURE

ACTION SOCIALE

C.C.A.S. (centre communal d'action sociale)

Le Centre Communal d'Action Sociale est une entité distincte avec un conseil d'administration et un budget propre. Il a pour mission de mettre en œuvre la politique sociale de la commune, de venir en aide aux personnes en difficulté en complément des aides sociales de l'Etat ou du département, de contribuer à la lutte contre l'isolement et la précarité.

Contrairement à une idée reçue, le C.C.A.S n'est pas réservé aux aînés. Il peut intervenir auprès de tous les habitants en difficultés.

Les missions obligatoires du C.C.A.S :

- les aides alimentaires d'urgence ;
- les dossiers d'obligation alimentaire ;
- les dossiers d'aide sociale pour la prise en charge de l'hébergement de personnes âgées et handicapées ;
- les demandes de domiciliation ;

Le C.C.A.S peut intervenir également pour

- les aides ponctuelles pour le financement de matériel lié au handicap ou d'équipement ménager ;
- l'aide au voyage scolaire pour les familles aux ressources les plus modestes.
- l'aide aux démarches et l'orientation vers les organismes spécialisés (aide aux victimes, relations propriétaires/locataires, ...)

Un ordinateur avec internet est à la disposition du public pour faire vos démarches administratives telles que demande de logement social en ligne, demande de cartes d'identité ou passeport, déclaration d'impôts... Si vous ne savez pas l'utiliser, un membre du C.C.A.S peut vous aider.

En complément de ces aides, le C.C.A.S organise des actions contribuant à renforcer la solidarité et à lutter contre l'isolement des seniors :

Lorsque la situation sanitaire le permet, tous les mercredis midi un repas est proposé aux aînés du village. L'inscription est obligatoire en mairie. Le trajet en taxi est possible sur réservation. Le prix du repas est fixé à 11€. L'après-midi est consacrée à la belote ou à divers jeux de société.

En 2021, des cours d'initiation à l'informatique pour les seniors sont mis en place avec Ensemble et Solidaires et animés par le CIDFF dans le cadre d'un partenariat avec la CARSAT.

De nouvelles actions sont envisagées au cours de l'année 2021 dès que la situation sanitaire le permettra.

COMPOSITION

- **PRÉSIDENT**: Olivier FAURE

Représentants des élus

- Anne Dominique BLANC, Vice Présidente
- Malika BOUKHIBA
- Zouhair ZLASSI
- Roselyne LAULAGNET
- Christel BOMPARD
- Marie France Martin
- Adèle LAMBERT

Représentants des associations et personnes qualifiées

- Ensemble et Solidaires : Violetta Blervaque
- ADAPEI : Michèle DELANNOY
- SECOURS POPULAIRE : Martine GIBERT
- UDAF : Dominique Février
- CFDT retraités : Jean Paul Charbonnier
- Jacqueline AVON
- Brigitte RAMOND

ACCES AUX DROITS ET POLYVALENCE

Centre Médico-Social

Le Centre Médico-Social de pôle est le regroupement d'une équipe pluridisciplinaire :

- Assistants sociaux
- Infirmiers/ Puéricultrices
- Éducateurs spécialisés
- Psychologues
- Sage- femme
- Référents insertion
- Personnel administratif
- Médecins
- Conseillère ESF



Ils interviennent dans les domaines :

- Action sociale de polyvalence : RSA, Aides, ...
- Enfance
- Insertion
- Adoption
- Secrétariat de pole

MAISON DES SERVICES PUBLICS DE MEYSSE



Un service de proximité pour vous faciliter les démarches administratives du quotidien dans de nombreux domaines.

 1 Place de la Mairie 07400 MEYSSE

 04.75.52.53.74.

 espaceservicespublics@meysse.com

 www.meysse.com

ACCES AUX DROITS D'INFORMATIONS JURIDIQUES

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'ACCES AUX DROITS

Site internet du CDAD : <http://informations-publiques.fr/actu/cdado7/>

LE SERVICE D'ACCUEIL UNIQUE DU JUSTICIABLE (SAUJ)

Le SAUJ permet à tous les citoyens d'effectuer leurs démarches depuis le tribunal le plus près de chez eux.

A la fois service d'accueil centralisé et point d'entrée procédural, il est un accès polyvalent à la justice pour les justiciables et les professions du droit.

Le greffier du SAUJ vous informe sur les procédures judiciaires adaptées à votre situation, il vous tient informé sur l'état de votre procédure en cours et vous renseigne ou vous aiguille sur les structures d'accès au droit les plus proches de votre domicile.

Tribunal de Grande Instance de Privas, 10 cours du palais [tel 04 75 66 40 00](tel:0475664000)

LES AVOCATS

Traditionnellement, l'avocat conseille et défend ses clients

L'avocat assure la fonction de conseil en amont d'une procédure ou en dehors de tout contentieux.

En dehors de tout procès, il conseille son client sur ses droits dans différents domaines qui relèvent de son expertise : droit civil, droit pénal, droit du travail, droit public, commercial, des sociétés....

Le conseil permet d'évaluer une situation sous l'angle juridique et d'agir en conséquence.

L'avocat est le professionnel qui délivre des consultations juridiques.

Il peut également rédiger des actes juridiques sous seing privés (contrats de vente, de travail, baux...) ou pour tout acte juridique propre au droit des sociétés.

L'avocat assure une mission de défense des intérêts de son client devant toutes les Juridictions de l'ordre judiciaire et administratif, commissions administratives ou instances disciplinaires.

Le recours à l'avocat est obligatoire devant certaines juridictions notamment devant le Tribunal de Grande Instance ou la Cour d'Appel.

Depuis quelques années l'avocat intervient dans de nouveaux champs d'activité parfois méconnus :

L'avocat mandataire en transactions immobilières : l'avocat peut assister ses clients dans le cadre de vente d'immeubles

L'intervention dans des modes alternatifs de règlement de litiges :

L'avocat médiateur qui aide les plaideurs au règlement amiable et négocié de leur différend

L'avocat acteur de la nouvelle « procédure participative » qui permet aux parties à un différend qui n'a pas encore donné lieu à la saisine d'un juge de s'engager dans la cadre d'une convention à œuvrer conjointement et de bonne foi à la résolution de leur conflit. Chacune des parties doit être assistée d'un avocat dont l'intervention est obligatoire.

BON A SAVOIR

Les frais d'avocat peuvent être pris en charge par les garanties de protection juridique lors de la souscription de contrat d'assurances multirisques.

Le recours à l'avocat lors d'une procédure juridictionnelle peut être gratuit si vous remplissez les conditions de revenu de l'aide juridictionnelle.

Points d'accès aux droits assurés par les avocats CONSULTATIONS GRATUITES

Au Teil ou à Privas sur RV tel 04 75 66 40 28 ou [04 75 66 40 00](tel:0475664000)

Points d'accès au Droit Economique

Le point d'accès au droit économique est un lieu d'accueil de consultations juridiques gratuites et confidentielles pour les professionnels (entrepreneurs, commerçants, dirigeants associatifs) mais aussi pour les demandeurs d'emploi désireux de créer une entreprise.

Les avocats spécialisés du barreau de l'Ardèche interviennent pour vous aider à connaître vos droits et pour vous orienter vers la solution la plus adaptée.

Consultation juridique GRATUITE à la pépinière d'entreprise de le Teil sur RDV au [04 75 36 37 00](tel:0475363700)

LES HUISSIERS DE JUSTICE

L'huissier est compétent pour vous conseiller dans vos démarches, notamment en matière de construction, de conflit de voisinage, du droit des entreprises.

La preuve par l'huissier de justice

L'huissier dresse un procès-verbal de constat qui relate la situation des faits à l'instant T, apporte un mode d'administration de la preuve reconnu par les tribunaux et les compagnies d'assurances.

- Pour anticiper un litige
- Pour prouver un litige subi
- Pour prouver la bonne délivrance d'une lettre

La chambre départementale des huissiers est joignable au [04 75 64 11 59](tel:0475641159)

LES NOTAIRES

Le notaire est un officier public, intervenant dans l'ensemble des domaines du droit : famille, immobilier, patrimoine, entreprises, rural, collectivités locales...

Authenticité d'un acte notarial

Agissant pour le compte de l'État, il confère aux actes qu'il rédige un gage de sérieux et d'authenticité. Il a le pouvoir d'authentifier les actes en apposant son sceau et sa propre signature. Cet acte s'impose alors avec la même force qu'un jugement définitif.

Domaines d'expertise du notaire`

Conseils en matière de Droit de la famille : mariage, Pacs, divorce...

Le notaire est compétent pour tous les enregistrements de testament, pour authentifier certains actes et conserver les actes authentifiés jusqu'à cent ans après leur production.

Droit des biens du patrimoine, immobilier/ Le notaire dresse un bilan patrimonial tenant compte des caractéristiques personnelles, de la situation économique et professionnelle.

Expertise immobilière pour déterminer la valeur d'achat d'un bien en amont d'une succession ou d'une vente.

Il peut se charger de la vente du bien immobilier et du calcul de la plus value.

Il vous aidera également à calculer les frais d'achat d'un bien immobilier.

Peut conseiller lors d'une problématique juridique liée à l'exploitation d'un droit immobilier (servitude, respect des règles d'urbanisme...)

Droit des entreprises : création, conseil pour la gestion de l'entreprise...

Coordonnées de la chambre départementale des notaires : Tel [0475642136](tel:0475642136)

Site internet www.chambre-ardeche07.notaires.fr/

LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES (CIDFF 07)

Le CIDFF 07 informe, oriente et accompagne le public dans les domaines de l'accès au droit de la lutte contre les violences faites aux femmes, la parentalité, l'emploi, la formation et la création d'entreprise. Les juristes du CIDFF exercent une activité d'information générale des personnes sur leurs droits et obligations et oriente vers les professionnels chargés de leur mise en œuvre. **L'information juridique est gratuite, confidentielle et généraliste** (droit de la famille, du travail, du logement, des étrangers, procédures civiles...).

Coordonnées du CIDFF 07 Tel [04 75 93 31 70](tel:0475933170)

Adresse postale 30 avenue de Zelzate 07200 Aubenas

Mail cidff07@cidff07

Site internet <http://www.cidff07.fr/>

Permanences au Teil, Privas, Bourg Saint Andéol et sur l'ensemble du département.

L'ASSOCIATION DE MEDIATION ET D'AIDE AUX VICTIMES (AMAV 07)

L'AMAV accueille écoute, informe et accompagne toute personne qui s'estime victime d'une **infraction pénale** : atteintes à la personne (agression, viol, accident de la circulation) ou aux biens (vol, escroquerie, abus de confiance...).

Le déroulement de la procédure pénale vous sera expliqué

Un soutien psychologique est également proposé

AMAV 21 cours du palais 07000 PRIVAS

Tel [04 75 29 30 00](tel:0475293000)

Mail : amav07@orange.fr

Site internet : www.amav-avignon.fr

Dans le cadre du Bureau d'Aide aux Victimes, vous trouverez des explications sur le fonctionnement de la justice et des procédures judiciaires. La particularité du BAV réside dans la possibilité d'**accompagnement aux audiences pénales** des personnes victimes d'une infraction qui le souhaitent.

MEDIATION CIVILE ET FAMILIALE

LA MEDIATION CIVILE ET LA MEDIATION FAMILIALE

Ces professionnels qui interviennent en matière de droit civil (pour le médiateur civil) et d'affaires familiales (pour le médiateur familial) sont des personnes physiques qui exercent dans le cadre associatif ou libéral.

Le médiateur qu'il soit civil ou familial travaille de façon rémunérée. Les tarifs varient selon les services de médiation et peuvent faire l'objet d'une prise en charge (aide de la CAF, aide juridictionnelle...) plus ou moins importante selon les revenus de chaque participant.

Leur mission est de vous aider à trouver une issue amiable aux conflits qui vous opposent à d'autres particuliers. Désormais, la justification de la tentative de résolution des différends est obligatoire avant d'avoir recours au juge en matière civile (divorce, contrat, droit immobilier...) et familiale. Sont ainsi privilégiés la tentative de médiation ou tout autre moyen de règlement des différends avant la saisine du juge.

Contact en Ardèche TGI de Privas [04 75 66 40 00](tel:0475664000)

MEDIATION FAMILIALE

La médiation familiale est un temps d'écoute d'échanges et de négociation qui permet :

- d'aborder les problèmes liés à un conflit familial et de rétablir un dialogue constructif
- d'appréhender le conflit comme une opportunité de changement
- de rechercher ensemble des solutions concrètes prenant en compte les besoins de chacun
- de favoriser la recherche d'accords satisfaisants pour tous.

La médiation familiale s'adresse à la famille dans sa diversité

- Parents en instance de séparation ou séparés
- Parents ayant des relations difficiles avec leurs adolescents
- À des couples en situation de crise
- A des frères et sœurs qui ne s'entendent pas quant aux décisions à prendre pour un parent âgé
- Aux grands parents qui ont des difficultés à maintenir des liens avec leurs petits-enfants.

Le service Accueil Ecoute et Médiation Familiale AEMF est un service de la Sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence qui intervient en Drome et Ardèche. Il a pour objectif la prévention des risques de rupture des liens familiaux.

Combien coute la médiation familiale ?

AEMF : L'entretien d'information est gratuit. Participation financière calculée selon les revenus. Le montant est défini sur la base d'un barème de participation établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Entretiens sur Montélimar

7 et 9 rue Lesage 26000 VALENCE

Tel 04 75 82 19 04

aemf@sauvegarde26.org

www.sauvegarde26.org

LE CONCILIEUR

Les associations de conciliateurs permettent à d'anciens professionnels d'exercer leurs conseils de manière bénévole afin de transiger et d'éviter qu'un différend passe devant un tribunal.

Médiation et conciliation désignent le processus de résolution des conflits selon lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord amiable avec l'aide d'un tiers.

Il y a peu de différences entre la médiation et la conciliation conventionnelle.

En revanche, la médiation et la conciliation judiciaire sont régies par des textes législatifs différents.

L'article 21 du CPC prévoit « qu'il entre dans la mission du juge de concilier les parties ».

La conciliation judiciaire est donc mise en œuvre par le juge lui-même ou par un conciliateur de justice auquel il aura délégué sa mission de concilier.

La médiation judiciaire est en revanche confiée à un médiateur, tiers externe à la juridiction ainsi que le prévoit l'article 131-1 du CPC qui dispose que le juge, saisi d'un litige, peut le désigner avec l'accord des parties.

La conciliation est gratuite pour les parties et la médiation est une prestation payante.

En Ardèche TGI de Privas [04 75 66 40 00](tel:0475664000)

LE DELEGUE DES DEFENSEURS DES DROITS

Le défenseur des droits est une autorité constitutionnelle indépendante chargée de veiller à la protection des droits, des libertés et de promouvoir l'égalité.

Il s'appuie dans sa mission sur un réseau de délégués. **Ces derniers règlent les litiges entre citoyens et administrations ou service public.** L'institution propose des règlements amiables, trouve des solutions sur le terrain notamment grâce à ses délégués et élabore des réformes en partenariat avec les parlementaires.

Il est chargé de

- défendre les droits et libertés dans le cadre des relations avec le service public.
- de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur et les droits de l'enfant
- lutter contre les discriminations prohibées par la loi et promouvoir l'égalité de sécurité
- veiller au respect de la déontologie par les personnes exerçant des activités de sécurité

Contact auprès du CDAD Tel 04 75 66 40 00

AIDE AUX VICTIMES DE VIOLENCES FAMILIALES, SEXISTES, VIOLS, PROSTITUTION...

Les associations AMAV et CIDFF interviennent également dans les champs des violences faites aux femmes ou à connotation sexistes,

Accompagnement | information | accueil | écoute | information juridique

AMAV

21 cours du palais 07000 PRIVAS
Tel 04 75 29 30 00
Mail : amav07@orange.fr
Site internet : www.amav-avignon.fr

CIDFF

Toutes violences faites aux femmes, violences au sein du couple, harcèlement sexiste, mariages forcés, mutilations sexuelles féminines, prostitution,
Information sur les droits. Accueil. Ecoute, accompagnement des femmes victimes de violences sexistes.

Prise en charge des auteurs violences,

Coordonnées du CIDFF 07 Tel 04 75 93 31 70
Adresse postale 30 avenue de Zelzate 07200 Aubenas
Mail cidff07@cidff07
Site internet <http://www.cidff07.fr/>
Permanences au Teil, Privas, Bourg Saint Andéol...

D'autres associations accueillent les femmes victimes de violences

FEMMES SOLIDAIRES PRIVAS

Violences prises en charge : harcèlements sexistes | mariages forcés | violences au sein du couple

Activités : accompagnement | information | accueil | autre | écoute

04 75 64 08 50
7000 PRIVAS
femmessolidaires07@gmail.com

PLANNING FAMILIAL

Association pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité entre les femmes et les hommes et combat toutes formes de violences et de discrimination.

Il dispose d'un numéro vert national le 0800 08 11 11 « Sexualités, Contraception, IVG », qui assure une écoute, une information et une orientation sur ce champ. Anonyme et gratuit, ce numéro est accessible du lundi au samedi de 9h à 20h en métropole et du lundi au vendredi de 9h à 17h aux Antilles.

www.planning-familial.org

Groupe Sud Ardèche → tel 07 50 33 27 58

Le Pré du Château - 07260 JOYEUSE

Permanences :

Possibilité d'entretiens délocalisés sur RDV

planningfamilialsudo7@gmail.com

ANEF Vallée du Rhône (Association Nationale d'Entraide Féminine)

04 75 64 92 67

13 boulevard Lancelot - 07000 PRIVAS

siaoardeche@anef-vallee-du-rhone.org

Violences prises en charge :

Autres violences | violences au sein du couple

Activités :

Accompagnement | information | accueil | autre | écoute | écoute téléphonique

<http://www.anefvalleedurhone.org/>

N°3919

17 POLICE SECOURS

SITE GOUVERNEMENTAL

Informations et possibilité de signaler une violence en ligne

<https://arretonslesviolences.gouv.fr>

SOS VIOLS FEMMES INFOS

Cette permanence téléphonique propose aux personnes qui ont subi des violences sexuelles une écoute, un soutien, une solidarité ainsi que des informations nécessaires aux différentes démarches qu'elles peuvent entreprendre, tout en respectant leur anonymat si elles le désirent.

Tel 0 800 05 95 95

<https://cfcv.asso.fr/le-collectif-feministe-contre-le-viol-cfcv/viols-femmes-informations/>

LA FEDERATION NATIONALE SOLIDARITE FEMMES (FNSF)

Fédérant 67 associations sur le territoire, la FNSF vise à agir avec les femmes pour leurs droits à la liberté, l'égalité et l'intégrité. Elle mène une action pour les accompagner vers la sortie des violences et l'autonomie et à faire reconnaître les violences faites aux femmes comme une des manifestations des inégalités persistantes entre les femmes et les hommes. Elle gère depuis sa création le 3919 – Violences Femmes Info, plateforme d'écoute, d'information et d'orientation des femmes victimes de violences sexistes et sexuelles, de leur entourage des professionnels. Gratuit et anonyme.

www.solidaritefemmes.org

La Fédération nationale GAMS

La Fédération nationale GAMS est engagée dans la lutte contre toutes les formes de violences faites aux femmes, aux adolescentes et aux fillettes et vise à la promotion de la santé maternelle et infantile en direction des populations immigrées et issues des immigrations. Elle agit plus particulièrement contre les mutilations sexuelles féminines, les mariages forcés et/ou précoces, les autres pratiques traditionnelles néfastes à la santé des femmes et des filles.

www.federationgams.org

Voix de Femmes

Voix de Femmes a pour but de lutter contre le mariage forcé, le crime dit d'honneur et toute autre violence en lien avec le contrôle du choix amoureux et de la sexualité.

www.association-voixdefemmes.fr

L'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT)

L'AVFT agit pour lutter contre toutes les formes de violences contre les femmes, tout en étant spécialisée dans la dénonciation des discriminations sexistes et des violences sexistes et sexuelles au travail.

www.avft.org

Femmes pour le dire Femmes pour agir (FDFA)

FDFA agit pour lutter contre la double discrimination qu'entraîne le fait d'être femme et handicapée.

www.fdfa.fr

PRISE EN CHARGE DES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES

La Fédération nationale des associations et des centres de prise en charge d'auteurs de violences conjugales et familiales (FNACAV)

La FNACAV, qui regroupe 36 structures sur le territoire, a notamment pour objet de promouvoir le développement et la création de centres spécialisés dans la prise en charge des auteurs de violences conjugales et familiales.

Elle gère le 08 019 019 11, numéro d'écoute à destination des auteurs de ces violences, accessible du lundi au dimanche de 9H00 à 19H00.

www.fnacav.fr

LOGEMENT- HEBERGEMENT

CAF : Caisse d'allocations familiales

Demander l'aide au logement

La **demande d'aide** personnalisée au **logement** se **fait** auprès de la **CAF** ou de la MSA (Mutualité sociale agricole), en fonction de l'organisme dont vous dépendez en termes de protection sociale (général ou agricole) et doit être effectuée dès l'entrée dans le **logement**.

Espace ADEN, 15 Rue du Travail, 07400 Le Teil
Autres missions de la CAF

ADIL = Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

Les ADIL apportent au public un conseil gratuit, neutre et personnalisé sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales relatives au logement et à l'urbanisme et proposent des solutions adaptées à leur cas personnel, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux et commercial.

L'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'utilisateur ;

- Les règles d'attribution des logements HLM, la marche à suivre pour les demandes ;
- Les réservations dans le cadre du 1 % logement ;
- Les prêts et aides spécifiques en matière d'habitat, allocation-logement, aide personnalisée au logement ;
- Les contrats de construction, de cession ou de travaux ;
- Les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie ;
- Les responsabilités en matière de construction ;
- Les assurances liées à la construction et au logement ;
- Le permis de construire et les règles d'urbanisme ;
- Le droit de la location ;
- La copropriété ;
- L'amélioration des logements par le propriétaire bailleur, par le propriétaire occupant, par le locataire ;
- Les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires ;
- Les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes ;
- La fiscalité immobilière ;
- La prise en compte des différents critères dans le choix d'un logement : réseau de transports, équipements scolaires, commerces et services divers.

Adresse : 44 Rue Faventines, 26000 Valence

Horaires :

Fermé · Ouvre à 08 :30 (mar.)

Téléphone : **04 75 79 04 04**

(VOIR SUR FICHER Communauté de communes, documents photographiés au CCAS)

ALECo7 : L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ardèche a pour mission d'encourager, de promouvoir et d'animer la mise en œuvre de la transition énergétique en Ardèche.

- Conseils sur les organismes compétents pour une rénovation de l'habitat
- Accompagnement dans les démarches

39 RUE JEAN MERMOZ

07200 Aubenas

Tel : **04 75 35 87 34**

Mail ele@aleco7.org

ENERGIE

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

- Participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable., par ses capacités d'expertise et de conseils.
- Aide au financement des projets, de la recherche à la mise en œuvre dans la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la lutte contre le gaspillage alimentaire

Coordonnées pour l'ADEME :

ADEME Lyon 69000

10, rue des Émeraudes

69006 Lyon

TEL **04 72 83 46 00**

ademe.rhone-alpes@ademe.fr

INFO LOGEMENT INDIGNE

L'habitat indigne ne recouvre ni les logements inconfortables (par exemple, ne disposant pas d'une salle d'eau, de toilettes intérieures et d'un chauffage central), ni les logements non "décent" qui relèvent des relations contractuelles entre bailleur et locataire.

Le maire/le président d'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et le préfet ont à leur service une "police spéciale" permettant de traiter l'habitat indigne en prescrivant par arrêté des obligations de travaux, et/ou d'hébergement, ou de relogement aux propriétaires ou responsables de situations d'habitat indigne.

TEL **0806 706 806**

CHJ SOLIHA 07 :

Information et orientation des jeunes (16-30 ans) sur la problématique hébergement/logement ...
Accompagnement des jeunes tout statut à la recherche ou au maintien de logements aux démarches administratives liées au logement (dossier, allocations logement, demande de logement social) par des conseils sur la gestion budgétaire

69 rue de la République
07400 Le TEIL
Tel 06 82 77 37 36
chj-arm@solihha.fr
FB conseilhabitatjeunes

AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT

FUL : LE FONDS UNIFIE LOGEMENT EN ARDÈCHE

Vous entrez dans un nouveau logement ?
Vous rencontrez des difficultés pour régler les charges liées à votre logement ?

LE FUL : C'EST QUOI ?

C'est un fonds alimenté par les financements de plusieurs partenaires
(Département / Caf / Msa / Communes / Edf / Engie / Véolia / Saur /
Bailleurs publics)

LE FUL : À QUOI ÇA SERT ?

A vous aider à accéder à un logement et/ou à y rester.

LE FUL : Y AI-JE DROIT ?

Pour l'attribution d'une aide, sont pris en compte :
Vos revenus (ils ne doivent pas dépasser un certain plafond),
Le nombre de personnes vivant dans le logement,
Le montant du loyer restant à votre charge (déduction faite de l'aide au
Logement),
Votre situation sociale et budgétaire.

QUI PERÇOIT L'AIDE ?

L'aide sera versée directement aux organismes concernés et portera sur des frais non réglés.

ATTENTION – Les aides proposées ne sont pas un droit. Le montant de l'aide accordée est défini en fonction du règlement départemental et après examen de chaque situation.

Direction territoriale d'action sociale Sud-Est Secrétariat logement –

Le Teil Tél : 04 75 49 54 88

La cohabitation intergénérationnelle,

Prévue par la loi sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan), **permet à un senior qui dispose d'une chambre libre de la louer, ou de la sous-louer, à un jeune de moins de 30 ans.**

« On parle de cohabitation et non de colocation car **il s'agit d'un échange** : un senior ouvre sa porte à un jeune qui s'engage à partager des moments avec lui et à lui rendre de menus services »

La cohabitation est formalisée par un « **contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire** »

Il existe des points non négociables, comme la taille de la chambre (9 m2 minimum), l'accès libre aux espaces partagés (cuisine, salle de bains) et le montant de **la contribution financière mensuelle payée par le jeune, qui doit rester modeste** (214 euros par mois en moyenne)

Certaines associations proposent des formules avec une dégressivité de la contribution financière (voire une gratuité) en échange d'un temps de présence plus élevé : **50 à 100 euros par mois** avec deux à trois soirs de présence par semaine ou **gratuité totale** avec quatre soirs de présence par semaine et un week-end sur deux. Mais attention, « le jeune n'est pas un garde-malade »

Comment trouver un cohabitant ? Réseau LIS Rhône Alpes (<http://lisrhonalpes.org>)

Ecosite du Val de Drôme- 26400 EURRE- **Tel 04 75 40 99 24**

Secretariat@aider-initiatives.fr – www.aider-initiatives.fr

*Il est aussi possible soit de mettre une annonce en ligne (sur Colocation-adulte.fr ou Leboncoin.fr, par exemple), soit de contacter une association. L'association se charge du suivi : sélection et présentation des candidats, aide à la rédaction du contrat de cohabitation, médiation en cas de problème...I faut prévoir une **cotisation annuelle d'environ 150 à 250 euros** par jeune et par senior, à verser lors de la signature du contrat. À cela, il faut parfois ajouter des frais de dossier d'environ 30 euros.*

Quand le jeune doit-il postuler ?

*Le dépôt des candidatures **démarre en avril, pour s'achever début septembre**. Attention, on compte dix demandes environ pour une offre de logement vacant.*

LOGEMENTS SOCIAUX

H.L.M Office Public Départemental

Adresse : Quartier du Château, 07400 Le Teil

Horaires : Ouvert 24h/24

Téléphone : **04 75 49 00 18**

ADIS :

26 Allée de la Guinguette, 07200 Aubenas

Tel : 04.75.87.81.30

<http://www.gie-adis.fr/>



ARDECHE HABITAT :

7 bis Rue de la Recluse, 07000 Privas

Tel : 04.75.64.99.99

<https://www.ardecchabitat.fr/>



Demande de logement sociaux = Dossier à remplir : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr/index>

HEBERGEMENT D'URGENCE

Toute personne souhaitant solliciter le Samu social peut composer le 115. C'est un numéro unique, vert. Des opérateurs traitent les demandes des personnes selon une évaluation de la situation. La plateforme téléphonique tient un fichier regroupant des informations sur l'ensemble des personnes prises en charge par le Samu social. Ce fichier illustre le suivi et l'accompagnement de ces personnes.

Selon la situation, la demande de la personne et ses besoins en termes de prise en charge, la plateforme téléphonique va tenter d'orienter la personne vers les dispositifs du Samu social correspondant. Pour les demandes d'hébergement en urgence, la plateforme s'appuie sur les disponibilités en centre d'hébergement d'urgence ou encore en prise en charge hôtelière. **Toutes les demandes d'hébergement en urgence ne donnent pas lieu à une prise en charge systématique, la liste des places disponibles d'hébergement étant actualisée tous les jours.**

Ce numéro de demande d'hébergement d'urgence peut également servir à réorienter les demandes.

L'Hébergement d'Urgence « Femmes Victimes de Violence Conjugale »

ATTENTION l'admission s'effectue via le 115.

La mission dévolue aux centres **d'hébergement d'urgence est d'accueillir et d'héberger en urgence** les personnes à la rue et les orienter vers une structure d'insertion.

Le Centre d'Hébergement d'Urgence répond dans **l'immédiateté** et de manière **inconditionnelle** à un besoin de **mise à l'abri**, que celui-ci résulte d'une demande spontanée ou d'une orientation.

SANTE

URGENCES

PREVENTION ET ACCOMPAGNEMENT

- Centre ADEN :15 rue du Travail 07400 LE TEIL **04 75 49 54 70**
- Centre médico-social : dans le domaine de la santé : prévention centre de planification et de la famille grossesse, adoption, parentalité...
- Alcool info service : **0980 980 930**
- Alcooliques anonymes : rue de la République 07400 LE TEIL **09 69 39 40 20** (partage d'expérience, être volontaire)
- DROGUES : drogue info service **0 800 23 13 13** appel gratuit à partir d'un tél fixe
01 70 23 13 13 prix d'un appel à partir d'un tél portable
- TABAC : tabac info service **3989** aide@tabac-info-service.fr
- SIDA : ALS association de lutte contre le SIDA et pour la santé sexuelle, 16 rue Pizay 69001 LYON **04 78 27 90 90**
Sida info service **0 800 840 840**
- Centre de planification : Le Teil espace ADEN rue du travail **04 75 66 74 10**
Montélimar 3 rue des Adhémar **04 75 53 43 22**
- IVG CHG de Montélimar accueil gynéco : centre de planification, ivg.gouv.fr
- Planning familial 5 antennes dans la Drôme : Dieulefit **04 75 26 43 26** / Valence **04 75 56 03 09**
- Numéro vert national (sexualité, contraception, IVG) **0 800 08 11 11** anonymes et gratuit
- PMI protection maternelle et infantile : Espace ADEN Le Teil **04 75 49 7025**
- COLLECTIF SUD : 26500 Bourg-lès -Valence **04 75 81 63 10** préventions, éducation thérapeutique des patients, accompagnement des aidants ...

ASSOCIATIONS D'ACCOMPAGNEMENT des MALADES et FAMILLES

Association des Paralysés de France

--*Délégation APF de la Drôme et de l'Ardèche APF France handicap*

36 rue Jean Rostand 26800 Portes-lès-Valence **04 75 78 58 60**

462 av Marc Seguin 07000 Privas **04 7520 25 25** reconnue d'utilité publique pour la défense et la représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches

Malvoyants

--*Drôme Voir Ensemble* à Valence **04 75 56 62 20** Solidarité, écoute, accueil, accompagnement, activités

--*Association des chiens guides d'aveugles de la Drôme et de l'Ardèche*

--*Association humanitaire d'entraide* située 25 rue Chantal à Valence **06 85 57 70 37**

--*Association DMLA écouter informer soutenir* n° vert **0800 880 660** gratuit à partir d'un fixe

Cancer

--*CENTRE RESSOURCES association loi 1901* pour toutes personnes touchées par le cancer, en parallèle des soins, apporte mieux être et accompagnement thérapeutique 7 av du Meyrol Montélimar **04 75 54 87**

33

UNAFAM

--Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques 077000 BOURG-ST-ANDEOL **04 75 41 13 89**

--MDPH maison départementale des personnes handicapées PRIVAS **04 75 64 71 58**

--FRANCE ALZHEIMER association nationale reconnue d'utilité publique rassembler et aider les familles de malades : solidarité éthique humaniste gratuite

Antennes locales : AUBENAS 7 rue Denis Papin **04 75 36 34 67**

VALENCE 42C av des Langories **04 75 79 17 08**

--FRANCE PARKINSON association de soutien et d'assistance des malades et de leurs proches informations sur la maladie, les traitements, les aides Rencontres, activités physiques

Comité DROME Michèle OLLIER déléguée départementale **06 25 39 13 77**

--FEDERATION FRANCAISE des DIABETIQUES association des diabétiques de la Drôme et de l'Ardèche

Maison des services publics 1 av St Martin MONTELMAR **04 75 92 09 94** et **06 27 72 72 07**

Mieux vivre avec le diabète, entretiens individuels et groupes de rencontre

--AUTISME FRANCE association d'utilité publique ; regroupe des parents qui militent pour un dépistage et un diagnostic précoce de la maladie, une diffusion des informations et un accompagnement de la personne tout au long de sa vie

Antenne locale : Planète autisme Drôme Ardèche Maison de la vie associative, 74 route de Montélier

VALENCE **04 75 08 28 02**

HANDICAPES

MDPH Maison Départementale Personnes Handicapées. MDA

- Accès aux droits, prestations
- Mobilités
- Transports scolaires
- Carte mobilité inclusion

Pole Astier Froment BP606 07000 Privas cedex

Tél : **0800070700**

Mail : mdph@ardeche.fr

CAP EMPLOI 1 avenue Saint -Martin 26200 Montélimar

UNAFAM Ardèche et Drome Union Nationale des familles de personnes malades et/ou handicapées, Soutien, accueil écoute : 2 rue La Pérouse 26000 Valence, tel : **047551643**

Bourg Saint Andéol : **04 75 41 13 89**

ADAPEI Ardèche Association Départementale des Amis et Parents

Pour tout handicap

Mail : pole ,administratif@adapeio7.fr

Tel : **0475691192**

SERVICES À LA PERSONNE

Portage de repas :

Livraison à domicile produits incontinence Les Opalines : 04.75.52.81.00

Services d'aides à domicile

Aide à Domicile AAD :

Jocelyne Monteil responsable de secteur Malarias 07400 Rochemaure

Tél : **0689718041**

Mail : www.aado7.fr

ADMR :

Aide à Domicile en Milieu Rural

Soins à domicile

29 rue de la république 07400 Le Teil

Tél : **0475499174**

AMSAD :

Soins à domicile 1 rue Girondons 07400 Le Teil

Tél : **0475491742**

LOISIRS ACTIVITES SENIORS :

UNRPA : Association de retraites des Personnes Agées

Activités culturelles et de loisirs pour mieux vivre la retraite

Présidente Blervaque Violetta cité du barrage 29 avenue du lavezon 07400 Rochemaure

Tel : **06.08.51.08.98**

Mail : Violetta/blervaque@neuf.fr

EMPLOI

LA MISSION LOCALE CENTRE ARDECHE

78 Rue Kléber 07400 LE TEIL

TEL : 04 75 49 49 37

La mission locale propose des **offres de service à destination des jeunes de 16 à 25 ans**

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes en élaborant avec chacun un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur un territoire avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

Elle propose des **offres de service à destination des entreprises :**

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation...).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

Elle gère la garantie jeune et d'autres dispositifs en faveur de l'insertion des jeunes

Qu'est-ce la garantie jeune ?

C'est un droit ouvert pour les jeunes en situation de précarité qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en étude. Une allocation leur est versée mensuellement en contrepartie d'un engagement dans un parcours d'insertion.

POLE EMPLOI

8 Rue Léon Blum, 26200 Montélimar

Tel : 09.72.72.39.49

<https://www.pole-emploi.fr/accueil/>

M.I.F.E

63 rue de la république, 07400 Le Teil

Tel : 04.75.89.85.18

Mife.ardeche@mife-ardeche.fr

www.infoemploi-mife-cidffo7.com

V.A.E

Structures d'Insertion par l'Activité Economique

ARCHER07

Structure spécialisée en insertion professionnelle visant à proposer des missions ou contrats intérim à des demandeurs d'emploi de longue durée, orientés par les partenaires socio-économiques du territoire. ARCHER 07 participe à un accompagnement socio-professionnel de ses publics pouvant durer jusqu'à 24 mois, afin de les aider à s'insérer durablement dans l'emploi.

Archer07 dispose de 3 structures afin de répondre aux divers besoins de ce territoire/

ARCHER 07 : Association intermédiaire qui s'adresse aux associations, collectivités et particuliers (mise à disposition de personnel)

ARTIM 07

Est une entreprise de travail temporaire d'insertion qui s'adresse aux entreprises du secteur : contrat d'intérim

Tel : 04.75.35.94.21

ATOUT Service 07

Pour tout type de structure pour des prestations de maintenance, transports et distribution principalement.

Tel : 08.92.97.61.73

REBOND

Entreprise d'insertion

Tel : 07.87.74.70.97

<https://rebond-leteil.mystrikingly.com/>

LE TERREAU

Tel : 04.75.54.61.75

<https://www.facebook.com/AssociationLeTerreau>

MOBILITE

Mobilité 26-07

Objectifs :

Mise à disposition des voitures pour l'accès à l'emploi, la formation ou la recherche d'un emploi.

Modalités :

Mise à disposition d'une voiture pour des distances supérieures à 40 km par jour aller-retour. Elle permet le prêt dans 11 communes grâce à ses antennes.

Une fiche de liaison doit être transmise par le conseiller à Mobilité 07-26.

Tarifs : 5€ d'adhésion + une participation de 6€ par jour + caution de mise à disposition 500€ (en chèque ou en espèces).

Critères :

-être éloigné des transports urbains ou avoir des horaires inconciliables avec ceux-ci

-être dans l'objectif d'une démarche d'insertion professionnelle (formation, entretien d'embauche, aller au travail...)

Contact :

15, rue du Travail, 07 400 LE TEIL

Tél : **04.75.49.29.40**

Réseau CITIZ

Vous avez besoin d'une voiture de temps en temps, pour vos escapades, loisirs, déplacements professionnels ?

Le Réseau Citiz vous permet de louer une voiture en libre-service, près de chez vous, pour 1 heure, 1 jour ou plus.

Choisissez parmi nos formules tarifaires, **avec ou sans abonnement**

Le coût de location est calculé selon la **durée réservée** + les **kilomètres parcourus**

Tout est compris : carburant, assurance, entretien, assistance...

Informations supplémentaires : <https://alpes-loire.citiz.coop/particuliers/tarifs>

Apprentissage du vélo

La Plateforme Emploi - Service Plateforme Mobilité

1, avenue de Romans

26000 Valence

Tél. **04 28 61 26 07**

Plateforme emploi mobilité

<http://www.plateformemobilite-ra.fr/site-plateformemobilite-rafr.html>

LES RESSOURCERIES

La Ressourceries Montélimar : ZA du Meyrol Fermé le lundi pour la partie vente, 7 Rue des Esprats, 26200 Montélimar

Tel : 09.54.29.84.06

La Ressourceries TRIMARAN : Z.I Zone du Lac, Chemin de Chamaras, 07000 Privas

Tel : 04.75.20.85.60

LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Secours populaire Comité de Le Teil : 75 Rue Victor Hugo, 07400 Le Teil
contact@leteil.spf07.org

Tel : 09 51 41 81 52 - 06 47 69 09 16

Arc en Ciel : 66 Rue de la République, 07400 Le Teil

Tel : 04 75 46 18 40

Unité Locale De Montélimar – Croix Rouge Française : Chemin De La Nitrière,
26200 Montélimar

Tel : 04.75.01.22.14

Entraide Montélimar- Le Teil : 18 Chemin de Géry, 26200 Montélimar

Tel : 04.75.01.05.52

BUDGET

Point Info Conseil = Entretien sur RDV Rochemaure

Udaf Ardèche – Unis pour les familles : 22 Cours du Temple

BP 438 07004 PRIVAS CEDEX

Tel : 04.75.64.54.00

Surendettement – Banque de France : **Tel : 01.42.92.42.92**